

AFFAIRE N°25 - Aménagement des écarts - Construction de trottoirs - Approbation du dossier d'appel d'offres.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Poursuivant son programme d'aménagement des écarts, la Municipalité lance une nouvelle tranche de travaux de construction de trottoirs.

Cette tranche de travaux a été arrêtée par une Commission qui s'est réunie le 19 décembre 1977 et concernera les secteurs du Bois de Nêfles, de la Bretagne, de Domenjod, de Bellepierre, du Brûlé, de Saint-François et de la Montagne.

Les Services Techniques Communaux ont été chargés des études du projet et d'établir le dossier d'appel d'offres.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel d'offres infructueux, de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Ces travaux seront financés par les emprunts qui ont été contractés et obtenus auprès de la CRCAMR au titre de 1976 et 1977.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Dr GERARD - La construction de trottoirs sur la route du littoral, au niveau du dépôt d'ordures, serait également nécessaire.

LE MAIRE - Le passage des piétons est pourtant interdit à ce niveau. Il faudrait peut-être supprimer l'entrée du TCD par cette route et installer des panneaux de signalisation "interdiction piétons".

M. CADET - La route de Saint-François, portion comprise entre le "Supertimes" et l'école de la Chaumière nécessite également la construction de trottoirs.

LE MAIRE - Il y a une étude particulière à faire en ce qui concerne ce secteur

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mu
Saint-Denis, le 30 mai 1978
Pour le Préfet
Le Secrétaire général
Signé: Patrice HAGNIER
Pour copie certifiée conforme
Pour le Préfet
Le Chef de bureau des requêtes
J. LACOSTÉ